

Rapport annuel d'activité

Syndicat
Intercommunal
de Traitement des
Ordures Ménagères
des Vallées du Mont-Blanc



2022



SOMMAIRE

Compétences et caractéristiques	3
1 • Présentation du SITOM.....	4
2 • Organisation du SITOM.....	6
Sensibilisation et communication	8
1 • Actions de sensibilisation.....	9
2 • Actions de communication.....	10
Prévention des déchets	13
1 • Objectif de réduction.....	14
2 • Réduction des emballages.....	14
3 • Éco-exemplarité.....	15
4 • Compostage.....	15
5 • Gaspillage alimentaire.....	20
6 • Couches lavables.....	21
7 • Accompagnement des évènements.....	21
8 • Formation en milieu professionnel.....	22
9 • STOP-PUB.....	22
10 • Collectes spécifiques.....	23
Traitement des déchets	25
1 • LeVerre.....	26
2 • Les Emballages et Papiers.....	27
3 • Les Ordures Ménagères.....	29
4 • La déchèterie de Passy.....	34
5 • La décharge de la Frasse.....	35
Indicateurs financiers	37
1 • Le Verre et les Emballages et Papiers.....	38
2 • Traitement des Ordures Ménagères.....	38
3 • La déchèterie de Passy.....	38
4 • La décharge de la Frasse.....	39
5 • Les déchets compostables.....	39
6 • Structure du coût.....	40
7 • Coût des différents flux de déchets.....	40
Les chiffres clés	42



COMPÉTENCES ET CARACTÉRISTIQUES

1 • Présentation du SITOM

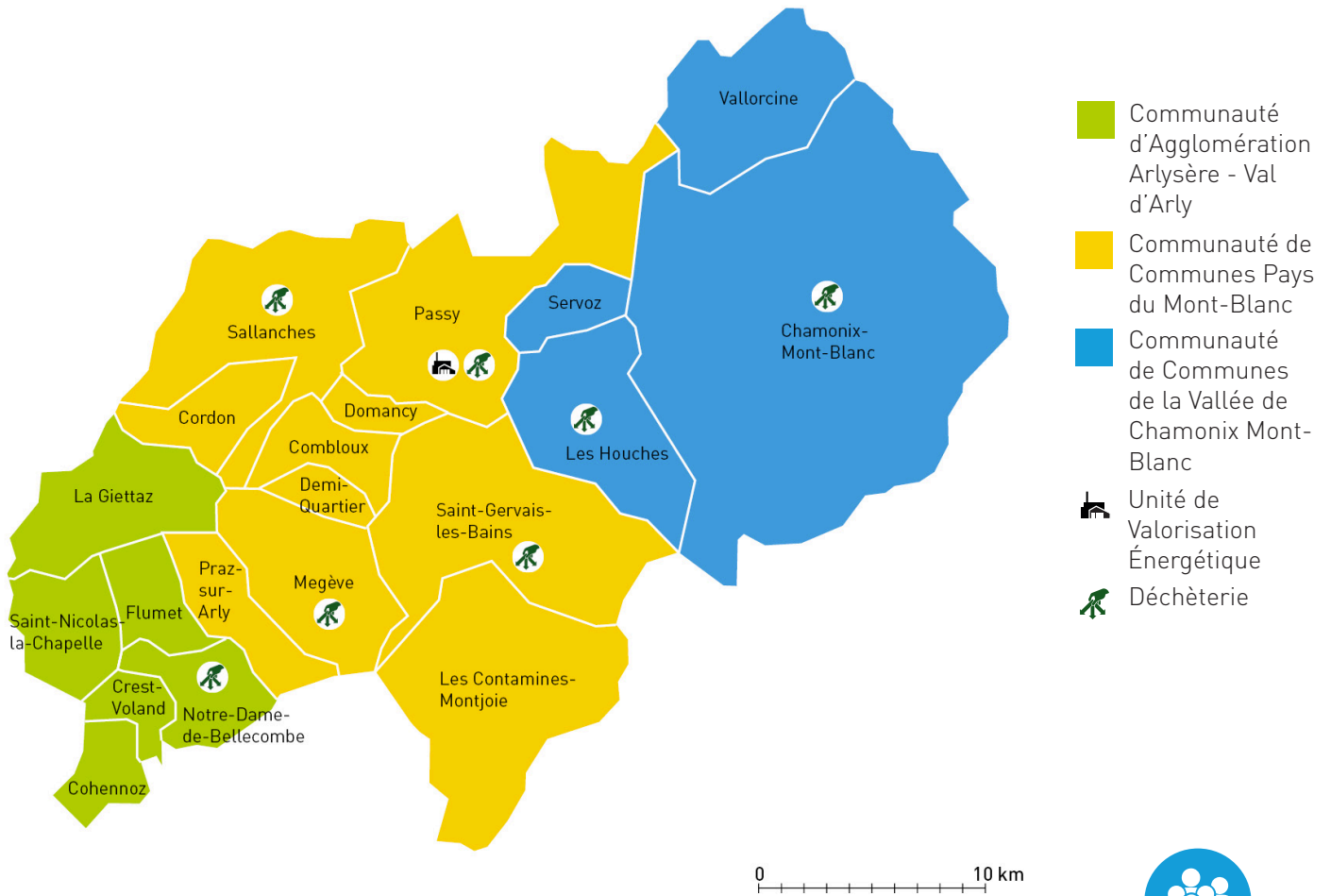
- > Territoire et population
- > Historique
- > Compétences

2 • Organisation du SITOM

- > Représentants du SITOM
- > Personnel du SITOM

1 • Présentation du SITOM

> Territoire et population



Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc est considéré comme très touristique.



63 008 hab
(105 876 DGF)
751,5 km²
83,8 hab/km²

Collectivités adhérentes	Population municipale (communal - 2022)	Population DGF* (2022)
CA Arlysère	2 748	7 515
CC Pays du Mont-Blanc	46 688	71 577
CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc	13 572	26 784
TOTAL	63 008	105 876

***Population DGF :**
population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire

> Historique

1969

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.

1994

Le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants se met en place.

1995

Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent en 1993. Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

2001

Le tri des déchets ménagers Recyclables est mis en place sur les 20 communes.

2009

Lancement du compostage domestique.

2014

Nouveau bâtiment des Recyclables et création d'une plateforme de transfert du Verre.

2016

Remplacement du groupe turbo alternateur de l'Unité de Valorisation Énergétique.

2017

Lancement du compostage partagé.

2022

Nouveau filtre à manches verticales dans l'UVE.

> L'année 2022 en quelques dates

Janvier

Notification du marché Excoffier pour le nouveau centre de tri.

La collecte du verre n'est plus une compétence du SITOM des Vallées du Mont-Blanc. Elle est assurée par les collectivités adhérentes.

Février

Arrivée de Malcolm dans l'équipe du SITOM, en charge du compostage collectif.

Mars

Distribution du premier numéro du nouveau journal Tri&Moi sur tout le territoire du SITOM.

Lancement de l'éco-exemplarité dans les écoles avec l'école de Marlioz à Passy.

Avril

Première campagne de pesées de déchets alimentaires pour lutter contre le gaspillage à l'école du Boccard (Sallanches).

Juillet

Arrivée de Sophie, qui remplace Élise, en charge du compostage collectif.

Décembre

Lancement de la communication pour la simplification des consignes de tri qui s'appliqueront au 1^{er} Janvier 2023.



> Compétences

Le **SITOM** des Vallées du Mont-Blanc a pour principales missions :

- **le traitement des déchets :**
 - > Transfert et valorisation du **VERRE**
 - > Transport, tri et valorisation des **EMBALLAGES ET PAPIERS**
 - > Valorisation par incinération des **ORDURES MÉNAGÈRES**
 - > Gestion de la déchèterie de Passy
 - > Suivi de la décharge de La Frasse
- **l'information et la sensibilisation :**
 - > Animations scolaires
 - > Communication auprès des habitants et des partenaires
 - > Collectes spécifiques (textiles, DEEE, ...)
- **la prévention et réduction des déchets :**
 - > Accompagnement des acteurs du territoire
 - > Compostage
 - > Accompagnement des particuliers

La gestion des déchets sur le territoire est assurée par le SITOM et ses trois collectivités adhérentes.

Les **mairies** des 20 communes sont en charge :

- du nettoyage des abords des points de collecte,
- de la gestion des dépôts sauvages.

Les 3 **collectivités adhérentes** :

- collectent les déchets,
- gèrent les déchèteries,
- implantent les points de collecte.

Depuis Janvier 2022, la collecte du verre est une compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération.



2 • Organisation du SITOM

> Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers communautaires.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau Syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.



Christèle REBET
Présidente
1^{re} adjointe au Maire de Passy



Stéphane ALLARD
1^{er} Vice-Président
Maire de Demi-Quartier



Marie-Noëlle FLEURY
2^e Vice-Présidente
Conseillère déléguée
Mairie de Chamonix

CA ARLYSÈRE : Laurence ANCENAY, Ghislaine JOLY, Magdalène SOCQUET-JUGLARD, Françoise VIGUET-CARRIN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Lionel DIREZ, **Christian EXCOFFON**, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Jérémie MONGELLAZ, François PELLISSIER, Frédéric REY, Gérard WICKER

CC PMB : Sandrine LOMBARD-DONNET, Sylvaine PAGET, Fabienne PEDERIVA, **Christèle REBET**, Annick SOCQUET-CLERC, **Solange SPINELLI**, **Stéphane ALLARD**, François BARBIER, Pierre BESSY, Rémi BOUTROIS, Gilles BUISSON, Fabrice DEVERLY, Jean FONTAINE, Yann JACCAZ, **Jean-Luc MATTEL**, Lionel MELLA, **Fabrice PELTIER**, Serge REVENAZ, Maurice SADZOT, Michel STROPIANO, Jacques ZIRNHELT

CC VCMB : **Marie-Noëlle FLEURY**, André COMPAGNON, **Patrick DEVOUASSOUX**, Jean-François DEHAYES, William PEACOCKE, Yves PEROL, Daniel RODRIGUES, **Hervé VILLARD**

Les élus indiqués en gras composent le Bureau exécutif

41 élus
représentant les
Communautés
de Communes et
la Communauté
d'Agglomération
membres

► Personnel du SITOM

L'équipe du SITOM est composée de 8 personnes dont 6 animateurs.

Isabelle DESCAMPS-COULMY - directrice depuis 2019.

Valérie ERBA - secrétaire comptable depuis 2000.

Les animateurs du tri sont chargés d'informer la population sur les bons gestes de tri des déchets. Pour cela, ils assurent une communication de proximité en s'adressant à un public divers : entreprises, particuliers, écoles, centres de vacances, etc.

Parallèlement à leur rôle d'information, l'ambassadeur du tri contrôle la qualité de la collecte des déchets, afin de déceler les dysfonctionnements et les corriger.

Les animateurs participent à des actions de réduction de déchets (vente de composteurs, ateliers zéro déchet...).

Un second animateur en charge du compostage collectif est venu compléter l'équipe. Les animateurs compostage sont formés Guide Composteur ou Maître Composteur.



L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc (2023)



Béranger
depuis 2011



Justine
depuis 2017



Charline
depuis 2018



Anaïs
depuis 2021



Malcolm
depuis 2022



Sophie
depuis 2022



SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

1 • Actions de sensibilisation

- > Animations scolaires
- > Journées Portes Ouvertes
- > Ramassage des déchets

2 • Actions de communication

- > Accompagnement de la population résidentielle et touristique
- > Supports de communication
- > Affichage dans les communes et habitats collectifs
- > Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radio...)

1 • Actions de sensibilisation

► Animations scolaires : écoles primaires

Suite à une décision des élus, depuis la rentrée scolaire 2022/2023, le SITOM privilégie les animations en classe du CE1 au CM2. Pour les plus petits (des maternelles jusqu'au CP), un prêt de mallettes pédagogiques avec un module d'apprentissage et une activité manuelle permet une première approche sur la découverte des matières.

Chaque classe peut bénéficier de 1 à 3 animations de 1h30 au choix.

Le but étant de privilégier les temps d'échanges avec les élèves afin de mieux les sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets.

Thème des animations :

- le compostage,
- trier pour recycler,
- limiter nos emballages pour réduire nos déchets,
- recycler pour préserver nos ressources
- agir pour limiter le gaspillage alimentaire,
- valoriser nos Ordures Ménagères.



206 interventions
animées dans
28 établissements
scolaires

► Autres animations

Collège / lycée

Depuis la rentrée 2020, le ministère de l'Éducation rend obligatoire l'élection des éco-délégués dans chaque classe de collège et lycée.

Ces élèves sont en lien avec les projets de l'établissement, ils mettent en place des actions en faveur du développement durable visant à améliorer l'existant, moins gaspiller, protéger l'environnement, sensibiliser et informer leurs camarades.

Dans ce contexte, le SITOM propose d'accompagner les éco-délégués dans les projets liés à la gestion des déchets en leur apportant les connaissances nécessaires et des idées d'actions sur la réduction et le tri des déchets, le recyclage, le compostage et le gaspillage alimentaire.

Les animateurs sont intervenus dans ce contexte dans 2 collèges et 2 lycées.

Autres

L'équipe des animateurs du SITOM est intervenue au sein de la bibliothèque de Passy pour réaliser des ateliers sur le tri des déchets auprès des centres de loisirs de Passy.

Toujours en partenariat avec la commune de Passy, le SITOM a également animé des interventions auprès du Passyflores pour sensibiliser les personnes âgées au tri et à la réduction des déchets.



> Ramassage des déchets

Canettes vides, paquets de gâteaux, mégots... Toutes les occasions sont bonnes pour les ramasser. Que ce soit en montagne ou dans la rue, il n'est jamais trop tard pour passer au nettoyage !

Aider au ramassage des ordures est aussi important que limiter sa production de déchets, c'est pourquoi le SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'associe à ces manifestations. Elles sont de plus en plus nombreuses dans la vallée.

En 2022, le SITOM a accompagné 9 manifestations. Afin de mieux ramasser puis caractériser les déchets trouvés, le SITOM a investi dans des pinces et une bâche de tri.

Exemple du ramassage de déchets à Combloux (07/05/2022) :

> 307,14 kg de déchets ramassés



2 • Actions de communication

> Accompagnement de la population résidentielle et touristique

Avec le changement des consignes de tri prévu en Janvier 2023, il a été choisi de ne pas communiquer davantage sur les gestes de tri après Juillet 2022. Une campagne de sensibilisation avec la simplification du geste de tri sera effectuée auprès des syndicats, bailleurs sociaux, agences de location et loueurs de meublés en 2023.

En décembre, des webinaires ont été proposés aux professionnels dans le but de leur expliquer les changements de consignes de tri et de récolter leurs besoins en terme de documents de communication.

Une carte présentant tous les points de tri du territoire du SITOM a été mise à jour sur le site internet et est partagée via un QR code sur la signalétique.

Chaque mois, la Poste fournit le listing des nouveaux arrivants sur le territoire du SITOM. Un courrier informatif de bienvenue est envoyé avec les consignes de tri locales (mémo tri et guide), un STOP-PUB, mais aussi les modalités pour acheter un composteur à tarif subventionné.



392
nouveaux
arrivants
sensibilisés



► Supports de communication

Pour permettre à tous les habitants du territoire d'être informés sur les **bons gestes de tri** ainsi que sur les bonnes pratiques visant à la réduction des déchets ménagers, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met à disposition divers supports :

- > directement dans les locaux du SITOM
- > auprès des accueils des mairies et offices de tourisme.

Ces outils sont gratuits.

Pour les professionnels, le SITOM propose également des autocollants sur les consignes de tri adaptées à leur production de déchets.

Depuis le 1er Janvier 2023, tous ces documents ont été modifiés avec la mise en place de la simplification du geste de tri.



► Affichage dans les communes et les habitats collectifs

Les supports visuels sont essentiels pour informer la population sur les bons gestes de tri et essayer de réduire les erreurs de tri lors des dépôts. Avec l'aide de ses 3 collectivités adhérentes, le SITOM met donc en place de la signalétique sur les conteneurs ou à proximité gratuitement.

De plus, afin de sensibiliser le plus de personnes possibles, que ce soit des résidents permanents, secondaires ou touristiques, le SITOM travaille avec les syndicats de copropriétés en leur proposant des affiches sur les consignes de tri à apposer dans les halls, ainsi que de la signalétique adaptée lorsqu'ils disposent encore de locaux poubelles.



Depuis le 1er Janvier 2022, les syndicats ont l'obligation d'informer les copropriétaires sur les règles locales en matière de tri des déchets.

► Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radio...)

LA RADIO

Des campagnes radio sont réalisées lors des vacances scolaires de février et d'été. Elles rappellent les consignes de tri sur le territoire avec un message clair.

La campagne radio des vacances de Noël a été supprimée pour éviter les mauvais messages (avec le changement des consignes de tri). Un nouveau spot sera diffusé en début d'année 2023.

LES RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK

Le SITOM partage régulièrement des conseils sur le tri, les dates de ventes de composteurs, ou encore des informations sur la réduction des déchets sur sa page Facebook.



LES BONS GESTES

Dans le conteneur Jaune :
les **EMBALLAGES et PAPIERS**
doivent être **séparés**
les uns des autres
pour être recyclés.



- Inutile de rincer les emballages
- Les vider de leur contenu



TRI & MOI

Le SITOM crée en interne et publie chaque année 2 journaux destinés à la population pour répondre aux problématiques et informer les habitants. Ils sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

En 2022, le journal «Eco» est devenu Tri&Moi. Le 1^{er} numéro avait pour sujets principaux la réduction des déchets dans la restauration et le compostage partagé.

Le 2nd plongeait les lecteurs dans les coulisses de l'arrêt technique de l'UVE.



LE SITE INTERNET

L'accès à l'information est facilité grâce au site internet.

Il est possible de retrouver toutes les informations sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

On y retrouve également des explications sur le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique, les différents traitements des déchets et leur recyclage. Les inscriptions pour les différentes actions (ventes de composteurs, ateliers couches lavables) sont facilitées.

LA PRESSE

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés aux médias pour informer des différentes actions mises en place par le SITOM : accès à la visite virtuelle du site de l'UVE, inauguration de sites de compostage, événements « Tous au compost », changement du filtre à manches...



385

followers
sur la page
Facebook



7 281

visiteurs sur le site
internet soit 20
personnes par jour



46 210

exemplaires de
Tri&Moi #2
distribués

LES INSERTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX

Les communes sont un relai important. Elles diffusent des informations via différents supports : bulletins municipaux, lettre d'information mensuelle, magazines de l'office de tourisme... Le SITOM propose des encarts pour communiquer principalement sur les consignes de tri.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 1 • Objectif de réduction
- 2 • Réduction des emballages
- 3 • Éco exemplarité
- 4 • Compostage
 - > Compostage domestique
 - > Compostage partagé
- 5 • Gaspillage alimentaire
- 6 • Couches lavables
- 7 • Accompagnement des événements
- 8 • Formation en milieu professionnel
- 9 • STOP-PUB
- 10 • Collectes spécifiques
 - > DEEE
 - > Textiles
 - > Bouchons
 - > Capsules
 - > Instruments d'écriture

1 • Objectif de réduction

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD) a été adopté le 19 décembre 2019 ; il s'intègre au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les trois axes prioritaires du SRADDET en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

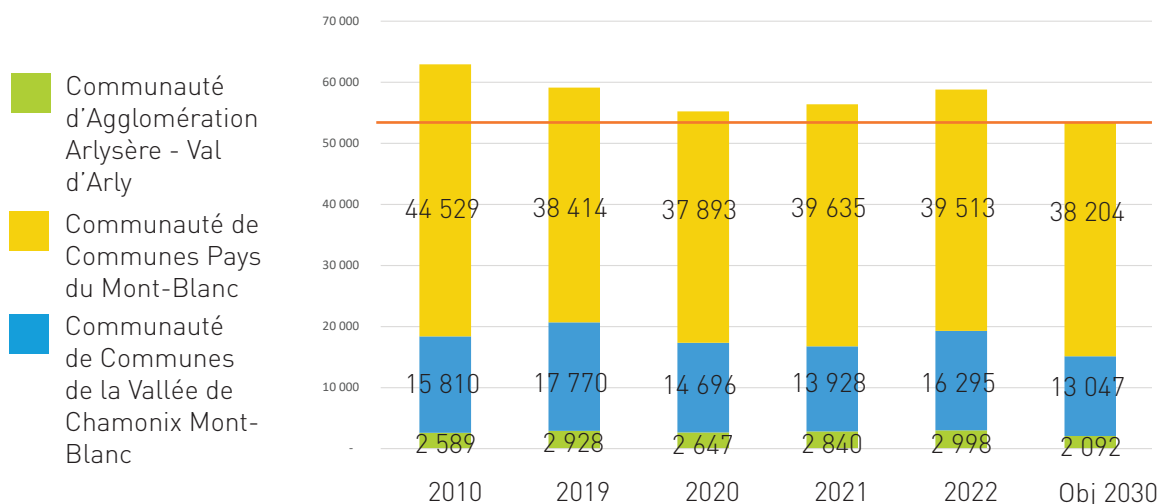
- > réduire la production de déchets ménagers de 12 % d'ici à 2031 (soit -50 kg par habitant) par rapport à 2015,
- > atteindre une valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 (54% en 2015),
- > réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025 par rapport à 2010.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire - Février 2020) impose désormais de :

- > réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- > tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} Janvier 2025,
- > lutter contre l'obsolescence programmée,
- > favoriser la réparabilité des produits.

La loi AGECE prévoit de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Objectifs de réduction des déchets en 2030 sur le territoire du SITOM en tonnes/an (population constante 2022) :



2 • Réduction des emballages et du gaspillage alimentaire

Pour réduire l'utilisation des emballages, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met à disposition des habitants du territoire des sacs à vrac. Ces sacs permettent d'acheter en vrac fruits, légumes, céréales, fruits secs... Le SITOM propose également aux commerçants d'afficher sur leur vitrine un autocollant pour encourager la réduction des déchets.



3 • Éco-exemplarité

Pour chaque commune, des actions en matière de tri et de réduction des déchets ont été mises en place dans les services administratifs et techniques.

Appliquées à tous les services, elles permettent de diminuer les impacts écologiques et économiques des activités ainsi que de légitimer les messages diffusés aux citoyens sur la prévention et le tri des déchets.

En 2022, le SITOM poursuit cette démarche en réalisant un état des lieux. Cela permet de voir si les actions mises en place depuis 2012 sont toujours d'actualité et de les accompagner dans une éco-exemplarité plus approfondie.

Un nouvel état des lieux a été effectué dans 3 collectivités et de nouvelles actions sont en cours.

Depuis 2022, le SITOM accompagne également les établissements scolaires dans différentes actions :

- Tri du papier et des instruments d'écriture usagés
- Compostage des déchets de la cantine
- Lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine

7 écoles et 2 collèges se sont engagés dans l'éco-exemplarité et grâce à l'implication de tous, les actions mises en place se pérennisent dans le temps et deviennent des gestes quotidiens pour les élèves.

7 écoles et 2 collèges ont mis en place des actions pour réduire leurs déchets.

4 • Compostage

► Compostage domestique

Le SITOM favorise le compostage en proposant des composteurs individuels à 15€, le reste du coût étant pris en charge par le SITOM. Ces composteurs en bois ou en plastique recyclé ont une capacité de 400L et sont vendus en kit. Un petit seau (bioseau) de 10 litres qui accueillera les déchets compostables dans la cuisine avant d'être vidé au composteur est offert pour tout achat d'un composteur.

En 2022, le SITOM a proposé 3 campagnes d'une semaine de ventes de composteurs sur tout le territoire.

Des ventes dans les locaux du SITOM à Passy ont également lieu tous les premiers vendredis du mois toute l'année. 7 dates supplémentaires ont été ajoutées.

En 2022, la filière française bois a fait face à une situation de pénurie. Les fournisseurs de composteurs en bois n'étaient hélas plus en mesure de livrer les composteurs dans les délais demandés pendant quelques semaines. Les composteurs en bois n'étaient pas disponibles au SITOM entre avril et juillet.



Depuis le début de l'opération en 2009, 6 215 foyers se sont équipés d'un composteur.

30% des Ordures Ménagères sont des déchets compostables



Maisons équipées avec au moins un composteur domestique :

	Total foyers équipés	Nouveaux foyers 2022
Cohennoz	28	2
Crest-Voland	65	4
Flumet	94	2
La Giettaz	65	0
Notre-Dame-de-Bellecombe	61	2
Saint-Nicolas-la-Chapelle	59	2
CA Arlysère	351	12
Combloux	296	15
Cordon	122	16
Demi-Quartier	105	2
Domancy	287	13
Les Contamines-Montjoie	187	14
Megève	221	12
Passy	1 330	76
Praz-sur-Arly	124	3
Saint-Gervais-les-Bains	656	48
Sallanches	976	82
CC PMB	4 271	281
Chamonix	876	55
Les Houches	420	16
Servoz	171	11
Vallorcine	72	0
CC VCMB	1 514	82
TOTAL	6 136	375



BILAN ÉVITEMENT

En 2022, 515 foyers (pour 583 composteurs vendus : 426 en bois et 157 en plastique) sont venus acquérir un composteur lors des différentes permanences. Parmi eux, 140 venaient pour une 2nde acquisition et 46 étaient des résidents secondaires.

Sachant que la quantité de déchets compostables est d'environ 175 kg/foyer équipé/an*, le compostage a permis de détourner environ 1041 tonnes de déchets en 2022. Seuls les foyers qui ne compostaient pas avant d'acheter un composteur sont pris en compte en 2022.

Le compostage permet également de réduire les coûts de transports et de traitements des Ordures Ménagères.



En 2022,
515 foyers
ont acheté un
composteur (pour
583 composteurs
vendus).



1 041 tonnes
de déchets
détournés estimés



* Selon l'Ademe et le SRADDET, les estimations sont réalisées sur la base des ratios suivants :
Compostage individuel : 175 kg/foyer équipé/an.

> Compostage partagé

Il existe différents sites de compostage partagé :

- > le compostage en pied de résidence,
- > le compostage de quartier,
- > le compostage en établissement scolaire,
- > le compostage en établissement professionnel.

Un site de compostage partagé est constitué d'au minimum 3 bacs. Ils permettent d'accueillir d'une part les déchets de cuisine (bac de dépôt) et d'autre part la matière sèche, structurante et carbonée qui servira à équilibrer le contenu. Un dernier bac (bac de maturation) permet au compost de mûrir avant son utilisation.

Pour chaque site, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc :

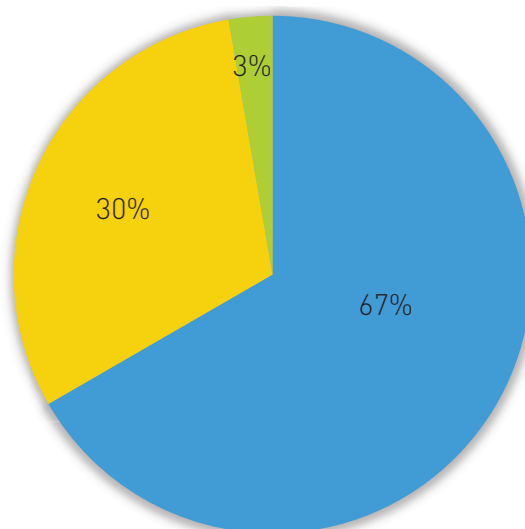
- > réalise un diagnostic d'implantation,
- > installe les composteurs,
- > sensibilise les usagers,
- > forme minimum deux référents de site,
- > réalise un suivi régulier.

Le SITOM intervient gratuitement.

Les référents des sites de compostage partagé sont des personnes bénévoles en charge de :

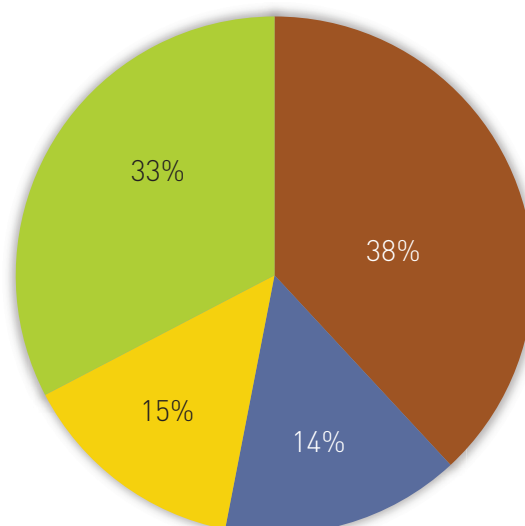
- > vérifier l'état du site de compostage,
- > brasser la surface du compost chaque semaine,
- > transférer le compost du bac de dépôt vers le bac de maturation,
- > noter sur le logiciel de suivi les actions effectuées sur le site ,
- > être personne relais auprès des autres utilisateurs et du SITOM.

Répartition par territoire :



■ CA ARLYSÈRE
■ CC PMB
■ CC VCMB

Répartition par site :



■ Pieds de résidence (56 sites)
■ Établissements scolaires (22 sites)
■ Sites de quartier (21 sites)
■ Établissements professionnels (48 sites)



147 sites
de compostage
partagé en 2022

BILAN DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 est marquée par l'accélération de la communication sur l'approche de la loi AGEZ (n°2020-105 du 10.02.2020) qui reposera sur l'obligation d'avoir une solution de proximité de tri des biodéchets pour chaque habitation à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, les demandes de mises en place de composteurs ne font qu'augmenter et le SITOM accompagne de nombreux projets chaque année. Deux nouveaux sites de compostage de quartier ont vu le jour sur le territoire de la CCPMB et de nouveaux sites sont actuellement en projet sur tout le territoire.

Sur la vallée de Chamonix Mont-Blanc, 4 nouveaux sites de quartier ont été mis en place, et 5 autres sites ont été agrandis afin de permettre à plus d'habitants de composter leurs biodéchets.

Pour accompagner le déploiement et le fonctionnement des sites de compostage de quartier, un maître-composteur, a été embauché à temps-partiel par la CCVCMB pour accompagner ces projets avec le SITOM et assurer un suivi régulier en complément des référents de site.

En ce qui concerne la CA Arlysère, un nouveau site de quartier a été mis en place à la Giettaz.

La problématique de l'approvisionnement en broyat sur les sites de compostage se maintient toujours, malgré la mise en place de partenariats qui permettent au SITOM de maintenir un stock constant pour alimenter les sites de compostages partagés présents sur le territoire. La difficulté se trouve notamment dans l'approvisionnement régulier des sites, car il est nécessaire de venir le récupérer sur place au SITOM.

Nouveauté : Depuis février 2022, une newsletter est envoyée chaque mois à tous les référents de sites de compostage partagé. Différents sujets sont abordés : les rendez-vous à venir, des tutos jardin, informations diverses... sur la vie du compost et le jardin.

COMPOSTAGE EN PIED DE RÉSIDENCE

Depuis 2010, le SITOM accompagne les copropriétés et bailleurs dans la mise en place de composteurs en pied de résidence de 6 logements et plus.

Le SITOM fournit gratuitement le matériel nécessaire : composteurs, bioseaux et petit matériel (griffe et pelle).



Résidence Tête rousse à Saint-Gervais

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Depuis 2011, le SITOM propose aux établissements scolaires l'installation gratuite de composteurs pour valoriser les biodéchets issus de la préparation de repas et/ou des retours d'assiettes. Les animateurs sensibilisent chacune des classes avant le début de la pratique (ou une classe qui aura pour rôle de former le reste de l'école) et forment le personnel de cantine.

Le SITOM accompagne ainsi actuellement 14 écoles, 4 collèges, 2 MFR et 1 IME.



École de Passy Chef-Lieu



56 sites
en pied de
résidence
(dont 3 nouveaux)



21 sites
en établissement
scolaire



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc

- J'habite en maison
- J'habite en immeuble
- Les bons gestes
- La transformation en compost
- Les déchets verts

COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

Le SITOM aide à l'installation de site de compostage en milieu professionnel (restaurants, hôtels, entreprises diverses ...) par la subvention d'une partie du coût des composteurs et la formation des employés.

COMPOSTAGE DE QUARTIER

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs sur terrain communal. Ces sites sont ouverts à tous les habitants du quartier n'ayant pas accès à un espace vert.

Le matériel est fourni gratuitement par le SITOM. Un référent communal est chargé d'approvisionner le site en structurant.

Plusieurs sites de quartier ont vu le jour sur le territoire et d'autres, en projet, seront installés prochainement.

LES DÉCHETS VERTS : LES BIODÉCHETS OUBLIÉS DU JARDIN

Les déchets verts représentent d'excellentes ressources pour notre sol. La plupart du temps, il est possible et même préférable de les gérer sur leur lieu de production plutôt que de se déplacer en déchèteries.

Le SITOM réfléchit actuellement à plusieurs solutions afin de réduire la production de déchets verts et favoriser ainsi leurs réemplois localement.

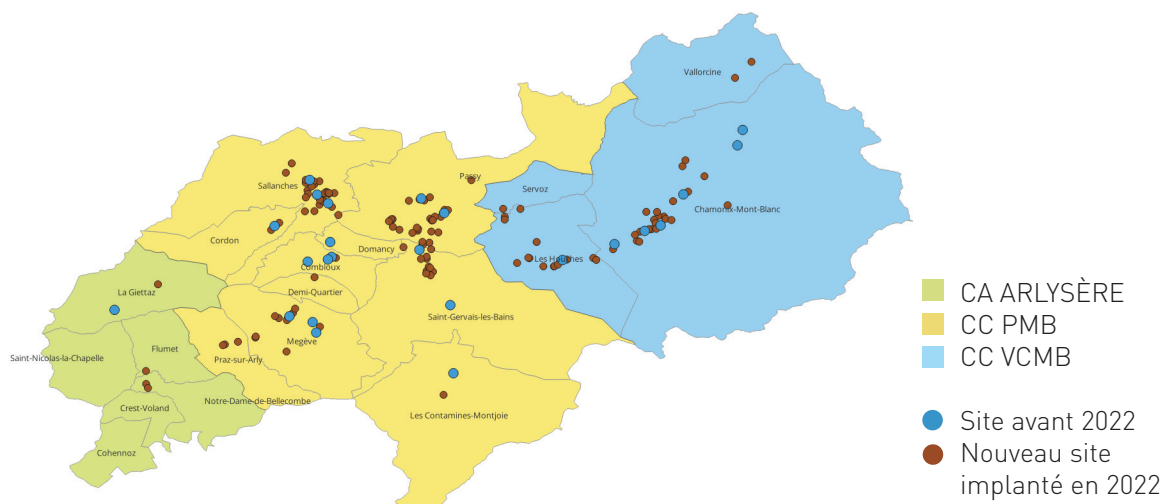
L'étude du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques qui a abouti en 2023 propose des solutions pour valoriser les déchets verts et réduire leurs apports en déchèteries.



48 sites
en établissement
professionnel
(dont 11 nouveaux)



22 sites
de quartier
(dont 7
nouveaux et 5
agrandissements)



89,12 tonnes*
de déchets
détournés estimés

* Le tonnage détourné est calculé grâce au logiciel Logiprox. Les référents de site notent les actions effectuées dont les transferts du bac de dépôt vers le bac de maturation (ou en informent les animateurs du SITOM, qui reportent ces actions dans le logiciel). Logiprox estime le tonnage détourné grâce à ces indications. Si des actions ne sont pas répertoriées, elle ne sont pas comptabilisées dans le tonnage détourné.

Par ailleurs, l'activité des sites peut varier sur les années. Les sites peuvent être à l'arrêt quelques temps suite à :

- une surfréquentation,
- un remplacement de matériel,
- du fait du gel en hiver,
- un manque de référent (changement).

Autant de situations qui feront fluctuer l'activité des sites de compostage sur notre territoire et l'estimation des tonnages détournés.

5 • Gaspillage alimentaire

> Dans les écoles

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SITOM accompagne les établissements en restauration collective voulant se lancer dans cette démarche, tout au long de leur projet.

DIAGNOSTIC

Objectif = déterminer les sources du gaspillage alimentaire

- > État des lieux du système de restauration (préparation des plats, menus, effectifs, matériel...),
- > Mise en place de pesées.

En 2022, 3 écoles ont réalisé un diagnostic :

- école du Boccard (Sallanches)
- école des Houches
- école de Saint Martin (Sallanches)



ACTIONS CORRECTIVES

Objectif = diminuer les sources du gaspillage alimentaire, à chaque niveau, en impliquant les différents acteurs de la restauration.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- > affichages dans le restaurant (pesées, informations sur le gaspillage alimentaire, fruits et légumes de saison...),
- > animations/formations (en classe, temps de la pause méridienne, agents...).

MATÉRIEL FOURNI

- > pesons, balance et seaux pour les pesées,
- > gâchimètre du pain (urne transparente pour mesurer le gaspillage de pain),
- > outils d'évaluation (tableurs et affiches de retranscriptions des pesées).



SUIVI RÉGULIER

- > Réunions d'information et de réflexion avec les différents acteurs concernés,
- > Accompagnement pendant les pesées,
- > Propositions d'actions.

> Dans les restaurants

Pour le gaspillage alimentaire, un autocollant à destination des restaurateurs proposent aux clients de rapporter leurs restes s'ils n'ont pas fini leur assiette.

Une campagne de distribution s'est déroulée en début d'année 2022 dans les communes suivantes : Combloux, Passy, St Gervais les Bains, Sallanches.



1,33 millions de tonnes de gaspillage alimentaire par an en France (restauration collective et commerciale).

43 restaurants affichent désormais l'autocollant

6 • Couches lavables



Afin de développer l'utilisation des couches lavables sur le territoire et de réduire les déchets liés à l'hygiène des bébés (727 tonnes de couches jetables estimés en 2018 - caractérisation des OM), le SITOM propose d'accompagner les familles volontaires à l'utilisation de couches lavables.

- > Des réunions d'informations ont lieu tous les 2 mois (6 réunions en 2022) dans les locaux du SITOM. Elles permettent aux familles de connaître les différents enjeux (écologiques, sanitaires et économiques) et tout savoir sur les couches lavables (modèles, tailles, matières, entretien...).
- > Un kit de couches lavables est prêté gratuitement pour une durée de 3 semaines. Les familles peuvent tester les couches avant de les acheter ce qui permet de trouver le modèle le plus adapté à chaque bébé et à l'organisation familiale.

1 tonne
de déchets
générés par les
couches jetables
d'un bébé



17 parents
rencontrés
et 12 kits de
couches lavables
prêtés

7 • Accompagnement des événements

Afin d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à diminuer leur impact environnemental, le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite faire passer auprès de la population et des organisateurs.

Pour les organisateurs d'événements, le SITOM :

- > met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contrepartie d'une caution de 1 euro par verre.
- > prête, via un contrat, des doubles collecteurs appelés « écollectos » en contrepartie d'une caution,
- > propose des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.



37
événements avec
des écoverres et/ou
des écollectos



8 • Formation en milieu professionnel

Les animateurs du SITOM interviennent directement auprès des professionnels sur leur lieu de travail pour :

- > faire un diagnostic complet sur la gestion des déchets,
- > rappeler les consignes de tri,
- > proposer une nouvelle organisation de collecte,
- > accompagner la mise en place du tri et / ou du compostage,
- > rapeller la réglementation en vigueur.

À la demande, les animateurs forment le personnel en milieu professionnel.

Cette formation gratuite permet de mettre en place des actions concrètes dans les structures sensibilisées (tri des déchets dans les cuisines des restaurants, mise en place de signalétiques adaptées, ...).

Les formations en milieu professionnel sont gratuites.

9 • STOP-PUB

Les boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits.

Apposer un autocollant ou une étiquette « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés permet d'éviter 40kg de papiers par an.

L'information des collectivités continue cependant à être distribuée. Il n'y a pas de STOP-PUB officiel, le tout est que le message soit clair.

Le SITOM fournit gratuitement des STOP-PUB à toutes les mairies et offices de tourisme du territoire qui sont mis à disposition des administrés.



40 kg
de papiers déposés
en moyenne dans
une boîte aux
lettres par an



10 • Collectes spécifiques

► Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Depuis 2005, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs de DEEE sont responsables de l'élimination et du traitement des DEEE.

Ainsi, la collecte est assurée gratuitement dans les 7 déchèteries du territoire.

Le SITOM a également organisé 2 collectes solidaires en partenariat avec Ecosystem lors de l'année 2022 :

- collecte de téléphones usagés à l'occasion du passage du Tour de France,
- collecte de jouets au profit des enfants défavorisés pour Noël.



13,67 kg
d'appareils
électriques et
électroniques
/hab/an

Collecte des DEEE (en tonnes) :

	GEM HF	GEM F	ÉCRANS	PAM	LAMPES
Notre-Dame-de-Bellecombe	15.69	9.52	3.06	19.17	0.30
CA Arlysère	15.69	9.52	3.06	19.17	0.30
Megève	90.08	31.24	9.98	38.03	1.02
Passy	56.82	25.42	8.45	47.67	0.74
Saint-Gervais-les-Bains	50.64	15.01	7.04	25.76	0.19
Sallanches	64.23	23.14	13.58	41.33	0.25
CC PMB	261.78	94.90	39.05	152.79	2.20
Chamonix Mont-Blanc	63.74	15.47	9.32	32.70	0.69
Les Houches	85.21	19.75	7.67	27.99	0.79
CC VCMB	148.94	35.22	16.99	60.68	1.49
TOTAL	426.41	139.64	59.10	232.64	3.99

► Les textiles

Depuis 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Éco TLC pour la mise en place de points de collecte de textiles. En 2022, 30 bornes textiles sont disposées sur le territoire du SITOM.

Ces bornes sont collectées par TRI-VALLÉES puis triées au centre de tri Alpes TLC à Ugine.

Les textiles collectés qui ne peuvent pas être réutilisés tels quels (revendus en friperie ou distribués à des associations pour les plus démunis) sont recyclés de 2 façons différentes :

- > coupés en chiffons d'essuyage pour l'industrie,
- > effilochés pour faire du rembourrage de meubles, de l'isolant pour le bâtiment.

Recycler les textiles usagés a plusieurs avantages : cela permet de donner une deuxième vie à ses vêtements, d'éviter ainsi de devoir en produire des neufs, avec les conséquences environnementales que cela implique. Cela crée en outre de l'emploi : chez Tri-Vallées, par exemple, ce sont des personnes éloignées du marché de l'emploi qui collectent et trient les habits.

Enfin, une petite partie sera incinérée et valorisée énergétiquement : les textiles sont broyés pour fabriquer du combustible solide de récupération.

En 2022, 3,4 kg de textiles par habitant ont été collectés sur le territoire du SITOM (soit une diminution de 0,6 kg par rapport à 2021), sachant que le gisement est estimé à 10 kg par habitant et par an. Cette diminution peut s'expliquer par la baisse de la consommation.



214,7 t
collectés en 2022
soit 3,4 kg de
textile/hab/an



> Les instruments d'écriture

Le SITOM a mis en place une collecte des instruments d'écriture dans la majorité des écoles, des mairies et offices de tourisme de son territoire depuis de nombreuses années. Il est possible d'y rapporter les feutres, stylos, correcteurs, surligneurs et porte-mines... La règle : cela doit être en plastique et servir à écrire !

Les instruments d'écriture ainsi récupérés pourront être recyclés et serviront à fabriquer du mobilier urbain.

Chaque instrument d'écriture collecté permet de récolter 0.01 € pour une association locale. En 2022, grâce à cette collecte, 241,72 € vont être reversés à l'association « La Ressourcerie du Val d'Arly ».



24 172
instruments
d'écriture collectés
en 2022
soit 241,72 euros
pour l'association La
Ressourcerie du Val
d'Arly



TRAITEMENT DES DÉCHETS

1 • Le Verre

4 • La déchèterie de Passy

2 • Les Emballages et Papiers

5 • La décharge de la Frasse

- > Collecte
- > Traitement
- > Tonnage recyclé par matière
- > Erreurs de tri

3 • Les Ordures Ménagères

- > Collecte
- > Traitement à l'UVE de Passy
- > Surveillance environnementale de l'UVE

1 • Le Verre

> La collecte



Depuis Janvier 2022, la collecte du verre est une compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Une fois le Verre collecté, il est transféré jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy.

> Le traitement

Le verrier OI Manufacturing recycle le verre acheminé par semi-remorques aux verreries situées à :

- > Béziers dans l'Hérault (74,5% du tonnage soit 4408,6 T)
- > Gironcourt dans les Vosges (23,0% du tonnage soit 1362,78 T)
- > Labégude en Ardèche (2,5% du tonnage soit 147,18 T).

TRI DU VERRE

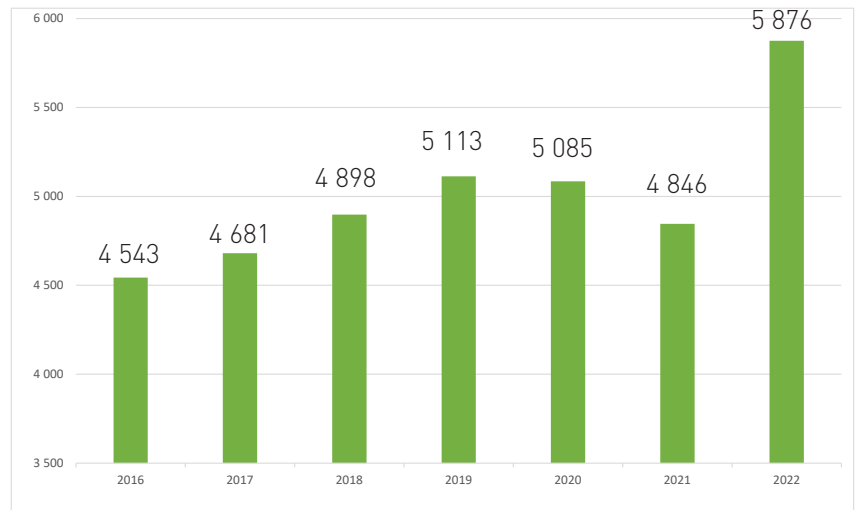
Dès son arrivée en verrerie, le verre est trié. Ainsi les éléments indésirables qui peuvent compromettre sa qualité sont retirés. Plusieurs étapes sont nécessaires : tri manuel, tri optique et contrôle qualité. Le verre est ensuite broyé en « calcin ».

FUSION ET FABRICATION DE NOUVEAUX CONTENANTS

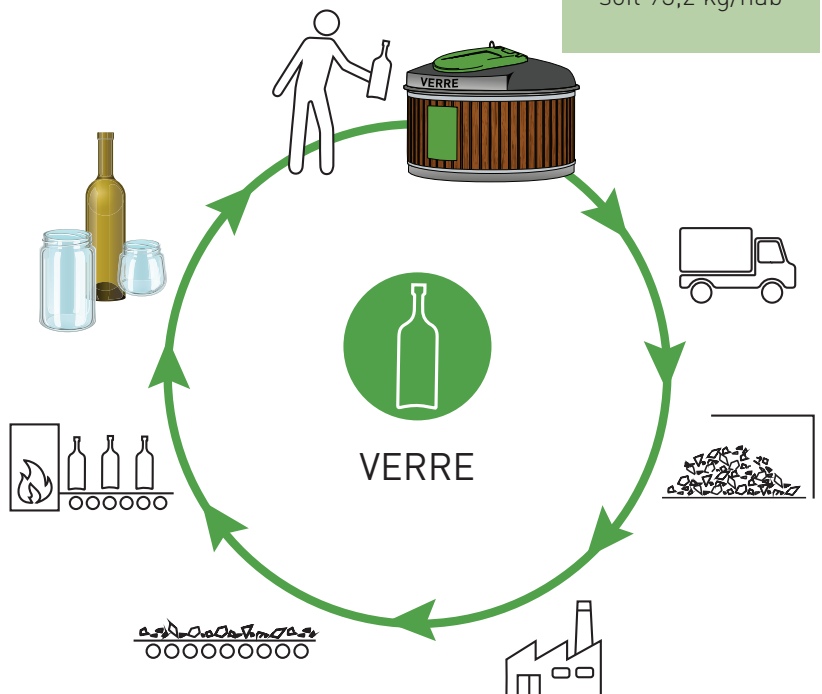
Le calcin est chauffé à 1500°C produisant ainsi du verre liquide. Ce verre fondu est retiré du four, refroidi à une température uniforme et coupé en « paraisons » (masse de verre en fusion). Chaque paraison tombe dans un moule qui sera soufflé pour former un contenant en verre.

Les contenants formés passent dans l'étenderie, une machine qui les recuit et les refroidit graduellement afin de libérer le verre des contraintes et de le renforcer.

Évolution des tonnages du VERRE (2016-2022) :



5 876 t
de verre collectées
en 2022
soit 93,2 kg/hab



2 • Les Emballages et Papiers

> La collecte



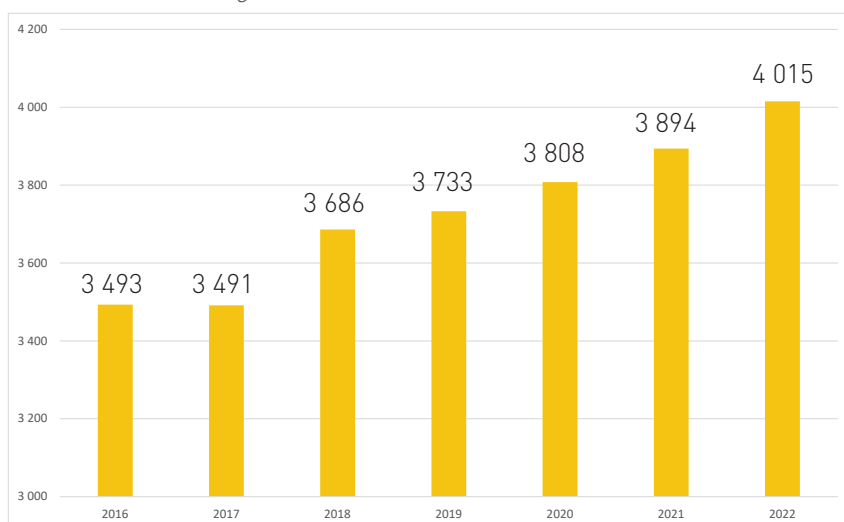
Les 3 collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Emballages et Papiers et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'unité de valorisation énergétique).

> Le traitement

Au quai de transfert, les Emballages et Papiers sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 km de Passy).

Au centre de tri, les Emballages et Papiers sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

Évolution des tonnages des EMBALLAGES et PAPIERS (2016-2022) :



4 015,2 t
d'Emballages et
Papiers collectées
en 2022
soit 63,7 kg/hab
(y compris
erreurs de tri)



À partir de
Janvier 2023, il
sera possible de
déposer tous les
emballages en
plastique dans le
bac de tri.



► Tonnage recyclé par matière

Matière	Quantités en 2022 (en T)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	714	Norske skog golbey (88)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	923	Emin Leydier Saica (26)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papiers de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	551	Burgo Group (Italie)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	62	Lucart (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	27	Affimet (60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	143	Winoa (38)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	188	France plastiques recyclage (78) Allemagne	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	48	Steinbeis polyvert fulda (Allemagne) Italie - France - Slovaquie	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	83	Forever Plast (Milan - Italie) Paprec plastiques (71) Sorepla (88) Pebo SPA (Italie)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
TOTAL	2 739		

► Les erreurs de tri

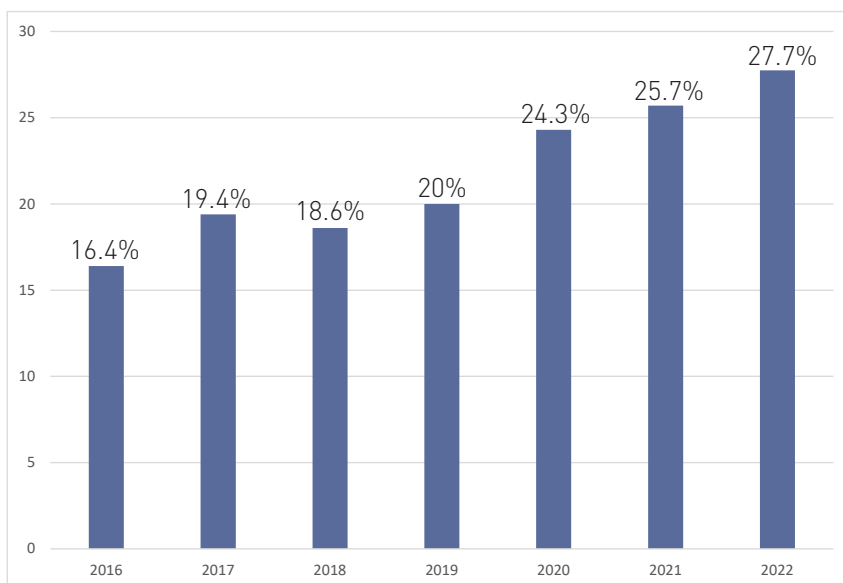
Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Emballages et Papiers. Ces indésirables ont donc été collectés dans le bac jaune puis inutilement, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'ordures ménagères ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...)

Le changement de marché de prestations pour le transport et le tri des Emballages et Papiers a fortement impacté le coût de traitement.

- > **Impact environnemental** : 62 camions ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours).
- > **Impact financier** : le surcoût est lié au transport et au tri inutiles effectués par Excoffier. En 2022, les erreurs de tri représentent 1128,74 tonnes dont le surcoût de traitement (hors incinération) s'élève à 304 333 € HT. Cette somme impactante sur la gestion des déchets aurait pu être évitée avec un tri de meilleure qualité.

Évolution des taux d'erreurs de tri (2016-2022) :



1 128,74 t
erreurs de tri
en 2022
soit 27,7 %

Coût des erreurs
de tri en 2022
270 € HT/t



3 • Les Ordures Ménagères

> La collecte



Les Ordures Ménagères sont transportées jusqu'à l'UVE de Passy par les camions des collectivités adhérentes.

Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m³.

> Le traitement à l'UVE de Passy

La gestion de l'UVE a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030.

C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65%. La combustion des déchets permet la production d'électricité.

Des boues pâteuses de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350°C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. La partie restante de l'électricité produite est revendue.

En Octobre 2022, pour anticiper la nouvelle réglementation applicable à fin 2023, un filtre à manches nouvelle génération a été installé. L'arrêt technique d'un mois (au lieu de 15 jours habituellement) a permis également la révision dite « majeure » du groupe turbo-alternateur (démontage et révision en Italie par le constructeur).

LES SOUS PRODUITS D'INCINÉRATION :

Les sous-produits d'incinération sont :

- > Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- > Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- > Les métaux non ferreux (Aluminium, Cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- > Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux à Drambon (21).



22 441 t
d'OM collectées
en 2022
soit 356 kg
d'OM/hab/an

En 2022 :

10 746 T
de mâchefers

1 466 T
de ferrailles

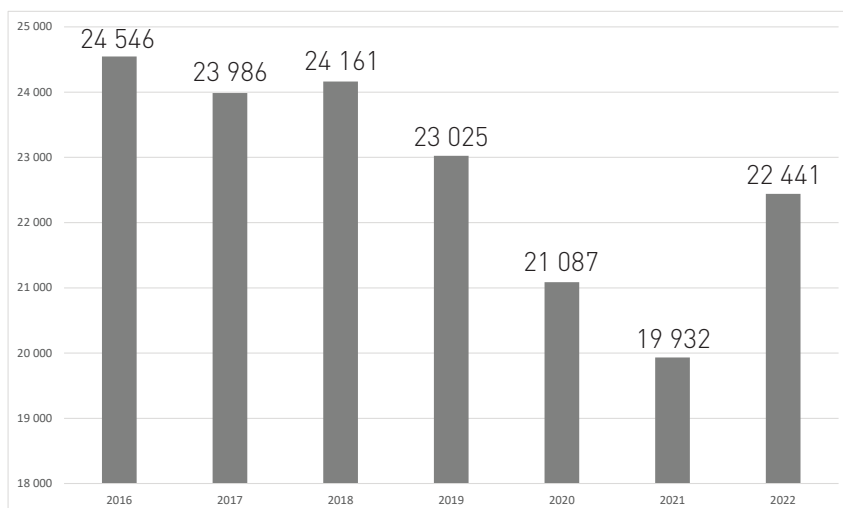
100 T
de métaux non
ferreux

2 321 T
de REFIOM



27 832 MWh
d'électricité
produits en 2022
(-14 %)

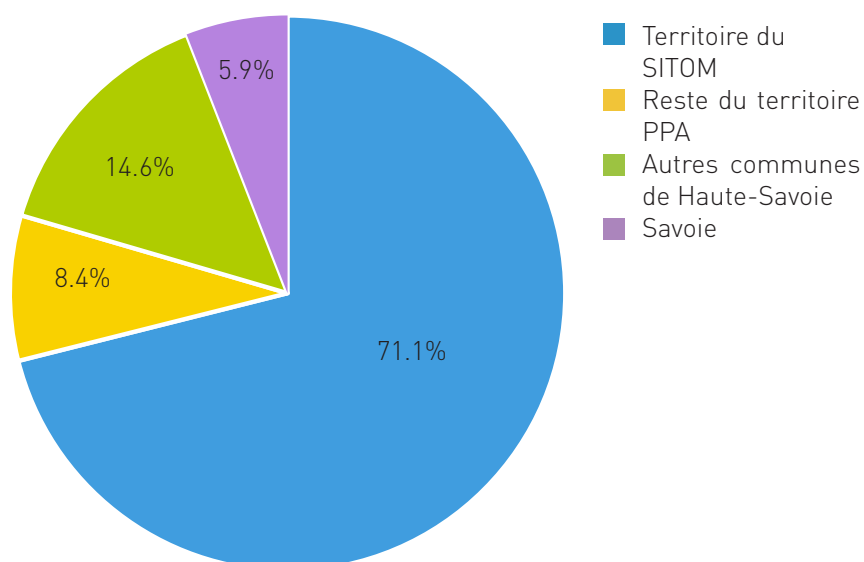
Évolution des tonnages d'ORDURES MÉNAGÈRES (2016-2022) :



> Les déchets réceptionnés

	Origines	Tonnes 2022	Répartition 2022
Territoire du SITOM	Ordures ménagères (OM) + refus de tri	22 461	71.1%
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	5 716	
	Incinérables de déchèteries	3 218	
	Encombrants de déchèterie broyés	2 512	
	Refus de tri incinérés	1 129	
	Déchets de balayage de rues	421	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	2 936	
	Sous-total SITOM	38 393	
Reste du territoire PPA (Plan Protection de l'Atmosphère)	Ordures Ménagères (OM)	1 344	8.4%
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	3 220	
	Sous-total PPA	4 564	
Autres communes de Haute-Savoie	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	354	14.6%
	SIVOM du Haut Chablais	779	
	CC Thonon Agglo	521	
	Divers OMR	67	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	6 142	
	Sous-total 74	7 863	
Autres départements de la Région AuRA (01 et 73)	Déchets d'Activités Économiques (DAE) ou Résidus STEP	0	5.9%
	Ordures ménagères (OM) Savoie	3 196	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	0	
	Sous-total Autres départements de la Région AuRA	3 196	
TOTAL réceptionné		54 016	100%
TOTAL évacué		0	

Origines des déchets incinérés en 2022 à Passy :



94.1 %
des déchets
proviennent de
Haute-Savoie.

► Surveillances environnementales de l'UVE

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'unité de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL (Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

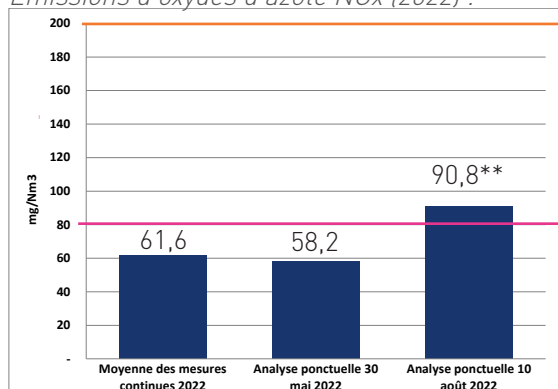
L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy.

Polluants	Formule	Quantités 2022 UVE Passy GEREP* (kg/an)	Quantités 2019 CCPMB (kg/an) Source : ATMO	Part UVE 2022 / CCPMB 2019 (en %)
Oxydes d'azote	NO _x	20 479,3	412 000	5%
Dioxyde de soufre	SO ₂	10 801,8	67 400	16%
Monoxyde de carbone	CO	4 617,1	2 093 600	0,2%
Ammoniac	NH ₃	783,3	131 000	0,6%
Acide chlorhydrique	HCl	927,5	Non évalué	Non évalué
Composés organiques volatils non méthaniques (composé organique total)	COVNM en COT	769,6	510 500	0,15%
Poussières totales	TSP	300,9	224 400	0,13%
Fluorure d'hydrogène	HF	0,2	Non évalué	Non évalué

* données issues de la Déclaration Annuelle des Emissions et des transferts de Polluants et des Déchets

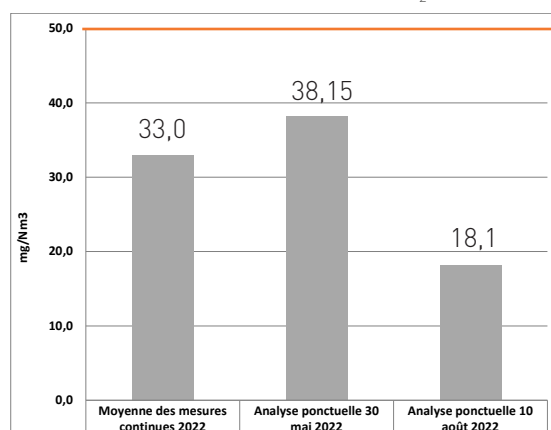
Les principaux résultats pour l'année 2022 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Emissions d'oxydes d'azote NO_x (2022) :



** valeur ponctuelle sur la journée, alors que la limite arrêté préfectoral correspond à une valeur moyenne journalière

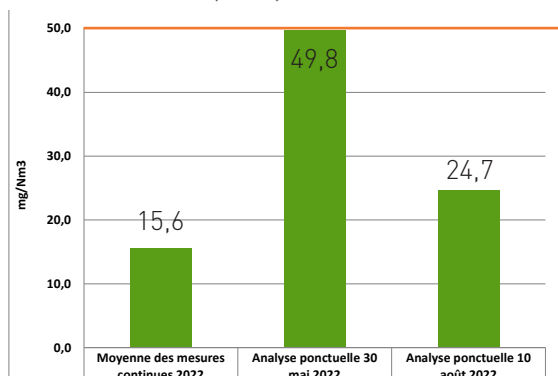
Emissions de Dioxyde de soufre SO₂ (2022) :



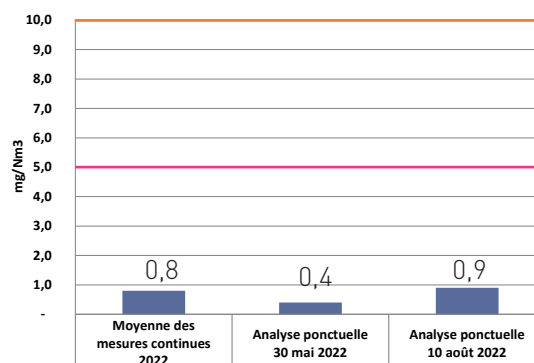
NO_x : Oxyde d'azote
SO₂ : Dioxyde de soufre

- Limite réglementaire nationale
- Limite arrêté préfectoral sur 24h

Emissions de CO (2022) :

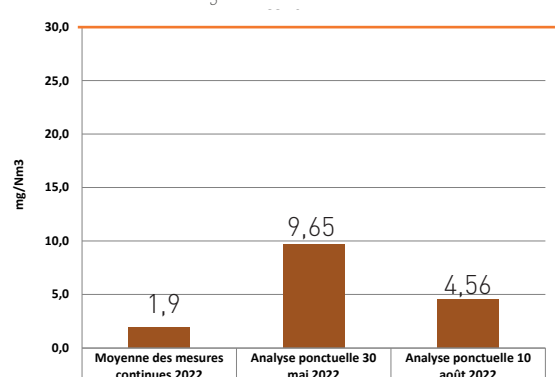


Emissions des poussières (2022) :

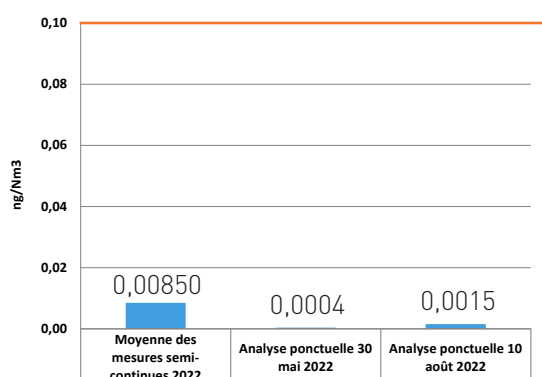


CO : Monoxyde de Carbone
NH₃ : Ammoniac
HCl : Acide Chlorhydrique
COV en COT : Composé Organique Volatil exprimé en Composé Organique Total

Emissions de NH₃ (2022) :

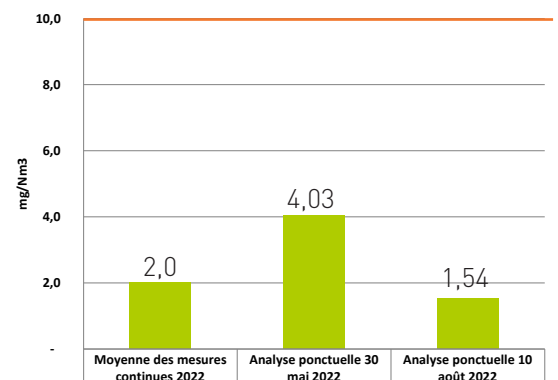


Emissions de dioxines - furanes (2022) :

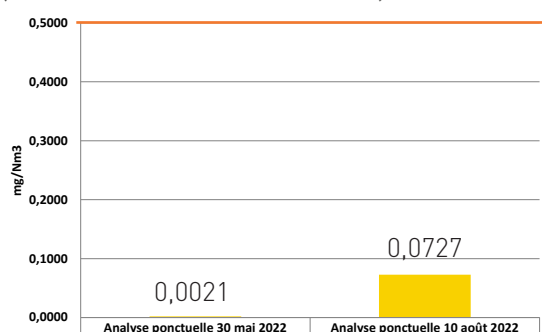


— Limite réglementaire nationale
 — Limite arrêté préfectoral

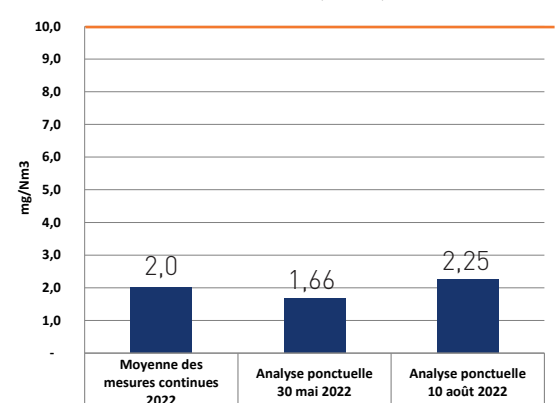
Emissions de HCl (2022) :



Emissions de métaux lourds (2022) [Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V] :



Emissions de COV en COT (2022) :



► Les modalités de surveillance et de contrôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

1. Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur :

- > des végétaux (thym et choux)
- > du lait
- > des lichens
- > des retombées atmosphériques
- > les sols (tous les 3 ans)

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2022 seront présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) le 26 Avril 2023 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'État, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementales.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

2. Les contrôles effectués par les services de l'état

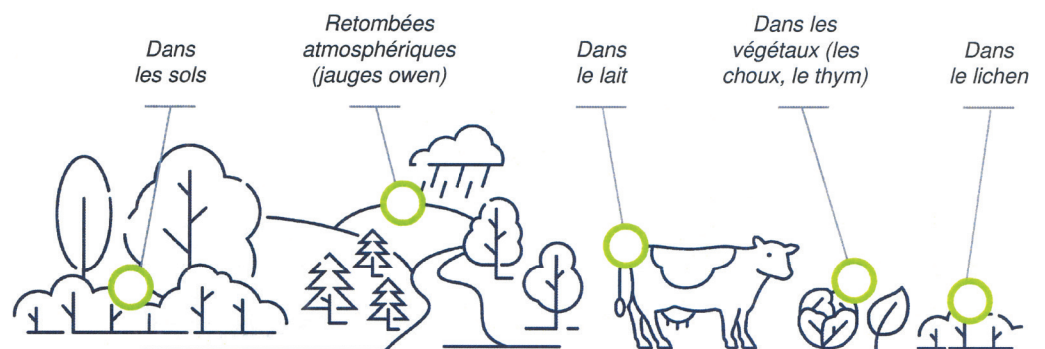
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de :

- > Examiner les résultats de l'ensemble de surveillance, à la cheminée et dans l'environnement, transmis par l'exploitant,
- > Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- > Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES

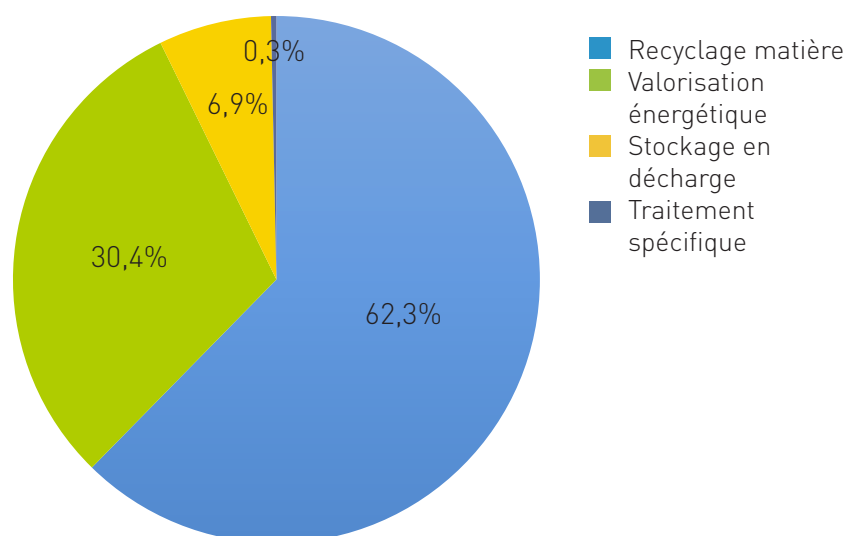


4 • La déchèterie de Passy

Compte-tenu de sa situation géographique sur le site de l'UVE, la gestion de la déchèterie de Passy est de la compétence du SITOM. Comme l'UVE, la déchèterie est sous contrat de DSP avec SET Mont-Blanc.



Catégories	Destination	Tonnes	
Déchets Verts	Compostière de Savoie (Publier74)	1 717,1	
Bois	Excoffier	44,9	
Ferrailles	Portigliati (74)	259,1	
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	48,4	
Papiers Cartons	Papeteries	173,7	Valorisation matière
Huiles végétales	SERPOL	1,9	
Textiles	REP Re-fashion Tri Vallées (73)	5,3	
Piles / Batteries	Recyclage	1,7	
D3E	REP DEEE Ecosystem	138,4	
Gravats	Excoffier	1 481,9	
Lampes néons	REP DEEE Ecosystem	0,7	
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)	809,9	Valorisation énergétique
Incinérables	UVE Passy (74)	1067,8	
Huiles de vidange	FAURE	10,6	
Encombrants	CET2 Satolas (38)	430,0	
DDS SET	SERPOL	9,1	Traitements spécifiques
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)	11,3	
TOTAL 2022		6 211,8	



5 • La décharge de la Frasse

> Historique

1974

Ouverture de la décharge de la Frasse.
Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.

1995

Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.

2015

Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût: 450 000 €).

À partir de 1995

Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines

> Les lixiviats

Les eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et transportées jusqu'à la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

En 2022, le volume d'eau traité a augmenté par rapport à 2021, s'élevant désormais à 28 848 m³. Cette hausse de volume provient de l'arrivée d'eaux claires parasites, qui diluent les lixiviats. Des investigations sont en cours pour identifier l'origine de ces eaux « propres » qui court-circuitent le réseau pluvial permettant de les restituer au milieu naturel avant leur contact avec les déchets.



28 848 m³
de lixiviats traités
en 2022





INDICATEURS FINANCIERS

1 • Le Verre et les Emballages et Papiers

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

2 • Traitement des Ordures Ménagères

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

3 • La déchèterie de Passy

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

4 • La décharge de la Frasse

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

5 • Les déchets compostables

6 • Structure du coût

- > Nature des charges
- > Nature des produits
- > Répartition des charges, des produits et du financement

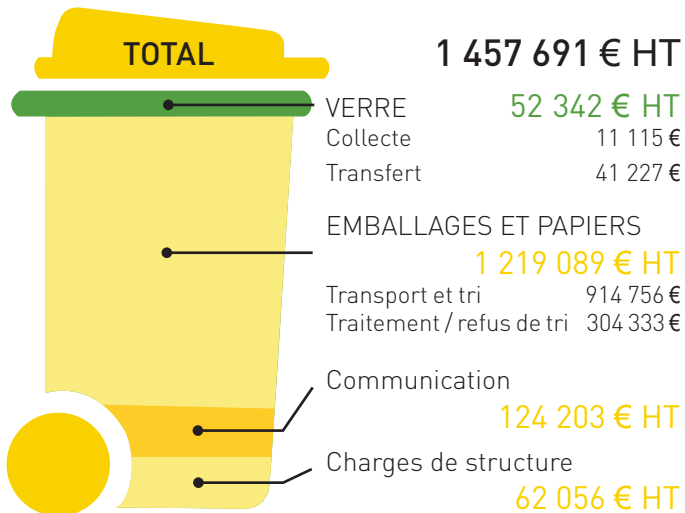
7 • Coût des différents flux de déchets

L'ADEME a développé une méthode, Compta-Coût, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard (une matrice) d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets.

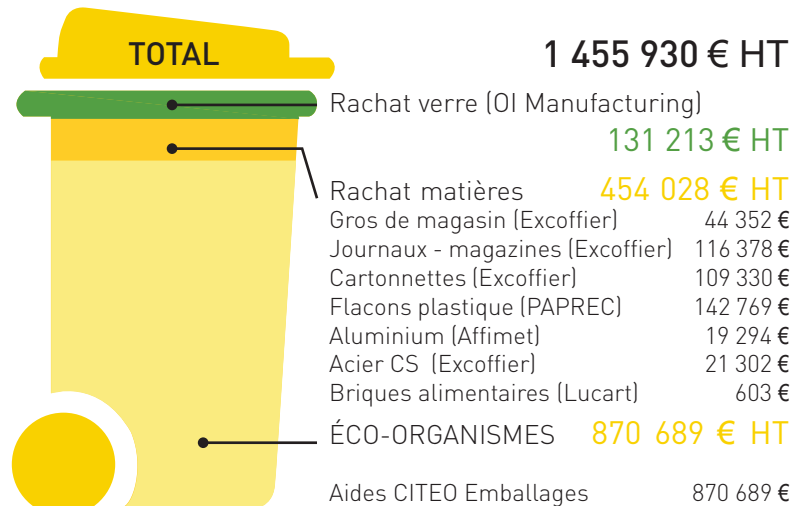
Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc applique cette méthode depuis 2019. Ainsi, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthode.

1. Le Verre et les Emballages et Papiers

> Dépenses directes

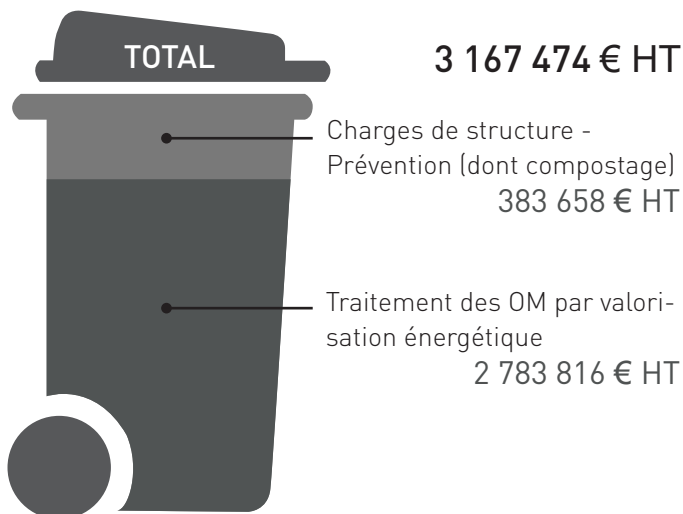


> Recettes directes

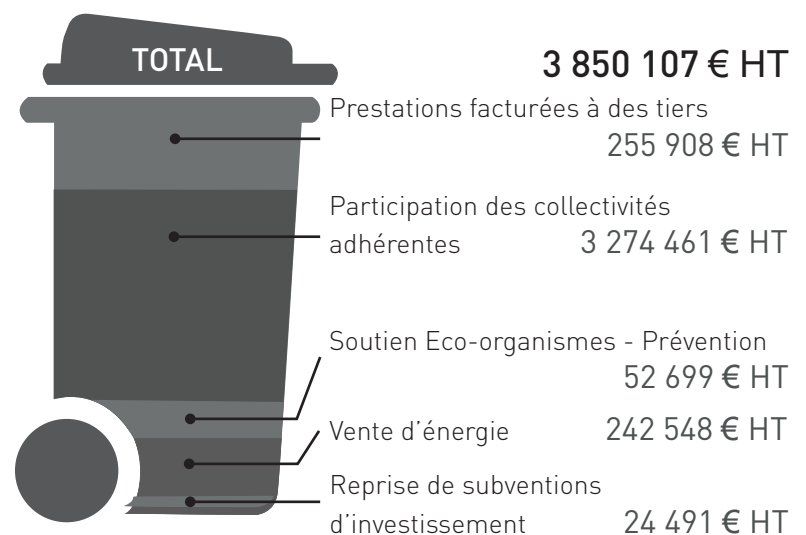


2. Traitement des Ordures Ménagères

> Dépenses directes



> Recettes directes



3. La déchèterie de Passy

> Dépenses directes (€ HT)

Contrat SET MONT-BLANC	609 014 €
Charges de structure - Prévention	76 495 €
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	117 433 €
TOTAL	802 942 €

► Recettes directes (€ HT)

Participation de la CC PMB aux charges d'exploitation avec TGAP	715 562 €
Prévention	2 519 €
Recettes Eco-organisme	32 386 €
Vente d'énergie	14 896 €
TOTAL	765 363 €

4 • La décharge de la Frasse

► Dépenses directes (€ HT)

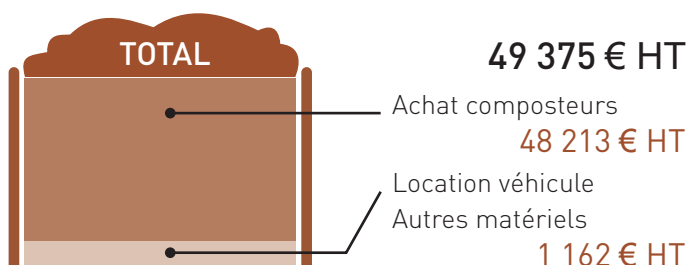
Assainissement	37 519 €
Electricité	1 233 €
Locations immobilières	1 374 €
Analyses lixiviats et eaux souterraines	3 304 €
Entretien terrain, clôtures	8 458 €
Surveillance, entretien et télégestion pompes	8 444 €
Charges de structure	4 941 €
TOTAL	65 273 €

► Recettes directes (€ HT)

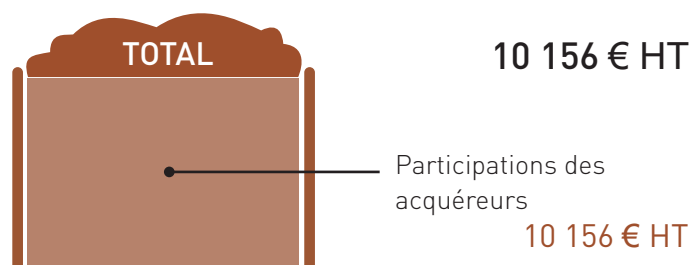
Participation des collectivités adhérentes	77 000 €
TOTAL	77 000 €

5 • Vente de composteurs

► Dépenses directes

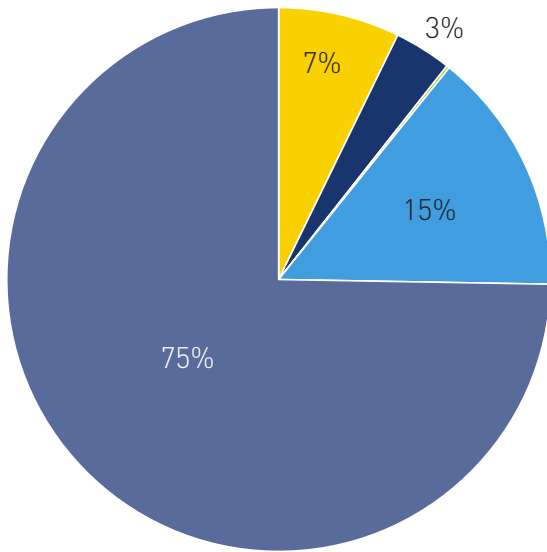


► Recettes directes



6 • Structure du coût

> Nature des charges

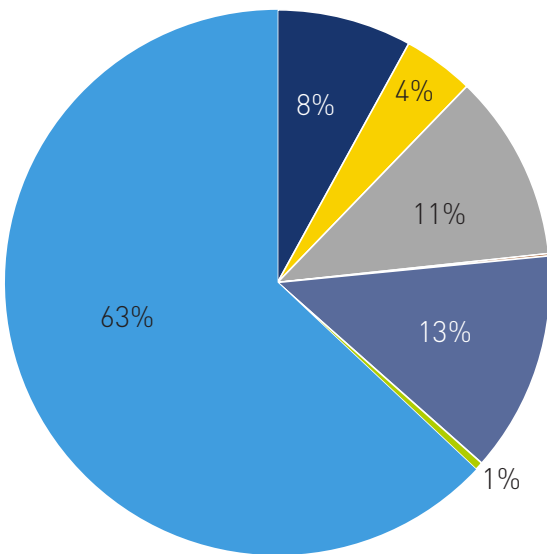


Postes de charges (€ HT) :

Charges fonctionnelles charges de structure + charges de communication	476 277 €
Charges de prévention	224 628 €
Charges de collecte	11 115 €
Charges de transfert/transport/tri	955 983 €
Charges de traitement	4 931 063 €

TOTAL : **6 599 066 € HT**

> Nature des produits



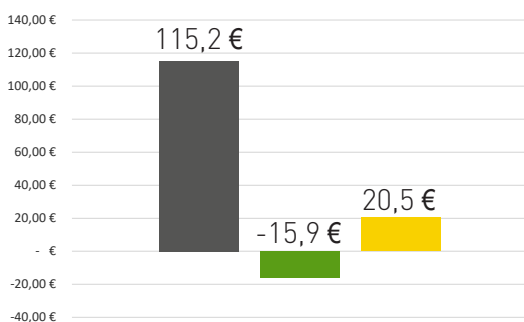
Postes de produits (€ HT) :

Vente de matériaux	585 241 €
Vente d'énergie	309 200 €
Prestations à des tiers	811 898 €
Autres produits	10 156 €
Soutiens	957 922 €
Reprises des subventions d'investissement « amortissement »	35 714 €
Contribution des collectivités adhérentes	4 610 785 €

TOTAL : **7 320 316 € HT**

7 • Coût des différents flux de déchets

Coût aidé en euros / tonne (HT) :



■ OMR
■ Verre
■ Emballages et Papiers

Coût aidé =
coût complet
- recettes
industrielles
- soutiens des
écoorganismes
- prestations à
des tiers



LES CHIFFRES CLÉS

LE SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC

3
Communautés
de Communes ou
d'Agglomération

20
communes

63 008
habitants



1 PRÉSIDENTE
Christèle REBET
2 VICE-PRÉSIDENTS
Stéphane ALLARD
Marie-Noëlle FLEURY



1 DIRECTRICE
1 SECRÉTAIRE
COMPTABLE
6 ANIMATEURS

COMPÉTENCES

TRAITEMENT DES
DÉCHETS

INFORMATION
SENSIBILISATION

PRÉVENTION
RÉDUCTION DES
DÉCHETS

PRÉVENTION / SENSIBILISATION



206
animations
scolaires



17
parents
rencontrés



215 t
de textiles
collectées



46 210
exemplaires de
«Les consignes
de tri» distribués



7 281
visiteurs sur le
site internet

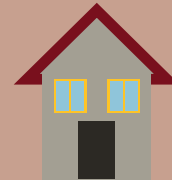


37
événements
avec prêt de
matériel

LE COMPOSTAGE



des Ordures Ménagères sont
des déchets compostables



6 136 foyers
équipés



147
sites de
compostage
collectif

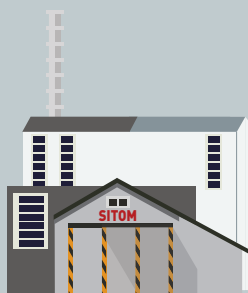
1 130 t DE DÉCHETS
DÉTOURNÉS

OBLIGATION DE VALORISER LES
BIODÉCHETS D'ICI FIN 2023.



La loi AGEC du 10 Février
2020 prévoit l'obligation
de valorisation des
biodéchets pour tous les
producteurs ou détenteurs de
biodéchets au plus tard le 31
décembre 2023.

LE PÔLE MULTIFILIÈRES DE PASSY



1 UNITÉ DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
d'une capacité de 60 000 TONNES / AN

1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
Délégataire : SET MONT-BLANC (filiale SUEZ)

2 QUAIS DE TRANSFERT
• Plateforme du verre
• Quai de transfert des Emballages et Papiers

DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS
54 016 TONNES
PROVENANCE : 94,1% DE LA HAUTE-SAVOIE
(71.1% du territoire du SITOM et 5.9 % de la savoie -
interdépannage)]

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
27 832 MWh D'ÉLECTRICITÉ PRODUITS EN 2022

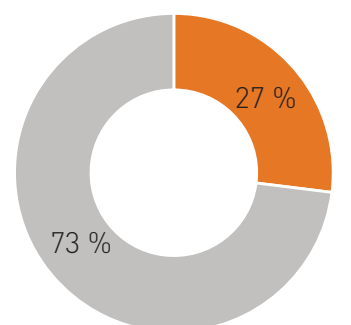
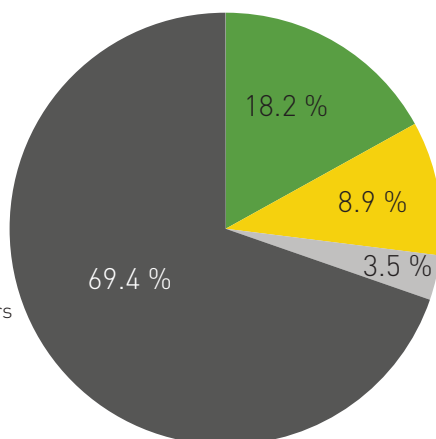
DÉCHÈTERIE DE PASSY
6 212 TONNES COLLECTÉES

LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

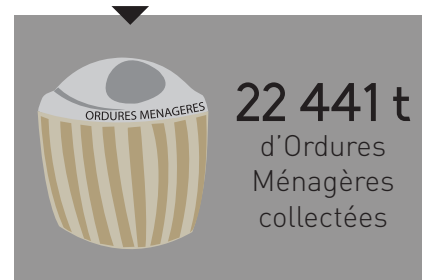
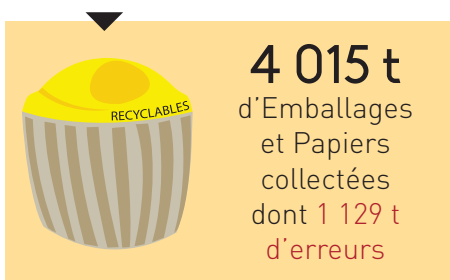
Année
2022

RÉPARTITION DES DÉCHETS

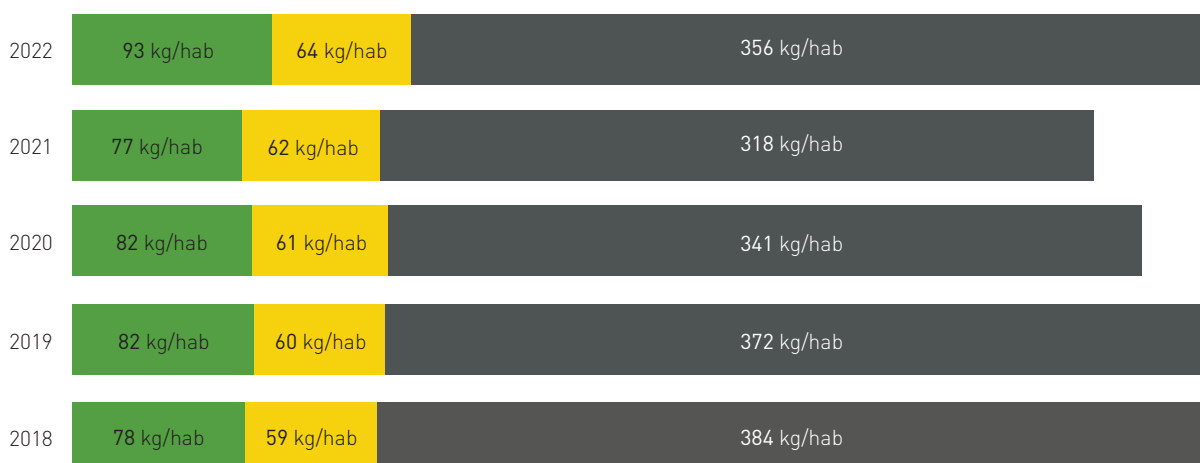
- Verre
- Emballages et Papiers valorisés
- Erreurs de tri
- Ordures Ménagères résiduelles



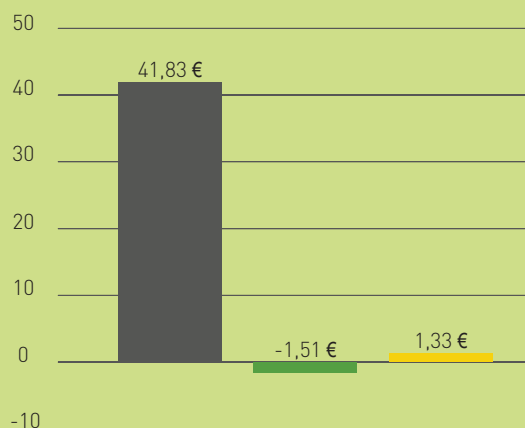
- Taux de valorisation matière
- Taux de valorisation énergétique



ÉVOLUTION 2018 - 2022



COÛT RÉSIDUEL € HT/HAB



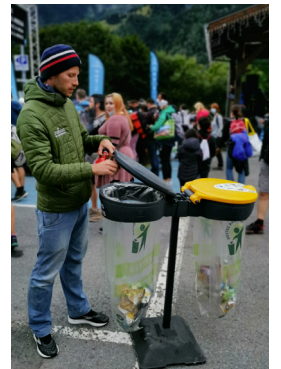
Coût du service public (SITOM des Vallées du Mont-Blanc) du traitement des déchets en euros par habitant en fonction de la nature des flux.

- OMR
- Verre
- Emballages et Papiers

MOTS CLÉS

- CC** : Communauté de Communes
- UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- OM** : Ordures Ménagères
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- Ne pas imbriquer** : séparer
- DEEE** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- Éco-organismes** : ils soutiennent techniquement et financièrement les collectivités dans la prise en charge et la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Ensemble, réduisons
et triions nos déchets!



Imprimé sur papier 100% recyclé par l'imprimerie 1ère trace



269, rue des Egratz
74190 PASSY
04 50 78 10 48
contact@sitom.fr

www.sitomvalleesmontblanc.fr